

## Politique de Divulgence des Données d'enregistrement

### Introduction

La présente politique décrit les conditions dans lesquelles les données d'enregistrement des titulaires de noms de domaine peuvent être divulguées à des tiers qui démontrent un intérêt légitime par le biais d'une demande dûment motivée (ci-après la "politique").

### Demande légale et dûment motivée

Une demande dûment motivée de divulgation des données d'enregistrement d'un titulaire de nom de domaine doit être envoyée en remplissant le [formulaire](#) de divulgation des données d'enregistrement. Les demandes de divulgation de données d'enregistrement peuvent être soumises dans toutes les langues officielles de l'UE.

### Examen et divulgation

Dès réception, ces demandes de divulgation de données d'enregistrement sont examinées et des preuves supplémentaires de la légitimité de la demande peuvent être demandées.

Si la demande est jugée légitime, les données d'enregistrement sont divulguées gratuitement dans les soixante-douze (72) heures. Les données pertinentes seront communiquées via notre plateforme cryptée à l'adresse électronique du demandeur indiquée dans le formulaire.

En cas d'urgence, les données pertinentes seront divulguées dans les vingt-quatre (24) heures, à condition que l'urgence soit démontrée. Il y a urgence lorsque l'utilisation d'un nom de domaine peut mettre des vies en danger et/ou entraîner des dommages irréparables.

Si la demande est rejetée, une explication motivée et justifiée sera fournie.

Les titulaires de noms de domaine ne seront pas informés de la demande de données d'enregistrement ni de leur divulgation.

Toutes les demandes et divulgations sont enregistrées et les données personnelles sont divulguées conformément à notre [Politique de Confidentialité](#).

### Clause de non-responsabilité

La présente politique peut être revue et modifiée à tout moment, auquel cas la politique modifiée entre en vigueur dès sa publication sur notre site web public.

En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques de la présente politique, la version anglaise prévaut.